La Base Régionale de Loisirs du « Port aux Cerises » à Draveil

Un espace de nature et de loisirs à faire évoluer

La base de loisirs de Draveil bénéficie d'un lieu et d'un espace de nature remarquables. Espace principalement dédié aux loisirs, elle peut être un lieu de valorisation de la nature, d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement, de démonstration des bonnes pratiques environnementales.

L'ALE depuis plusieurs années fait des propositions et demande à être partie prenante à sa gestion dans le cadre d'un comité de concertation locale, malheureusement sans succès à ce jour !

Les propositions de l'ALE

1/ L'aménagement et la gestion de la Base de loisirs doit être concertée avec les usagers et associations locales car c'est une espace public « qui est le nôtre » !

Tous les aménagements et équipements sur la base de Loisirs du Port aux Cerises à Draveil sont financés par le Conseil Régional d'Ile de France et donc par tous les contribuables franciliens. Les coûts de fonctionnement sont à la charge des 3 communes de Draveil, Juvisy et Vigneux qui sont subventionnées par le Conseil Général de l'Essonne.

2/ La Base de Loisirs constitue une réserve de nature : la biodiversité (nature) doit être inventoriée, préservée et renforcée.

Tout comme la commune de Juvisy, la Base de Loisirs a signé, il y a déjà plusieurs années, la Charte Régionale de la Biodiversité. Cette charte engage la Base de loisirs à respecter un certain nombre d'exigences et de règles écologiques en terme d'aménagement et de gestion, actuellement non respectées, comme par exemple :

- **Obligation de réaliser un inventaire faunistique et floristique** sur l'ensemble de la Base de loisirs
- Respect de précaution écologiques pour protéger la faune et la flore : l**es pratiques actuelles (surpression des haies, des arbustes, abattage des vieux arbres, nettoyage agressif de sous-bois) ne sont pas compatibles avec cet engagement**

ALE - 26, avenue Botherel - 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Email : alejuvisy@free.fr -Site internet : http://alejuvisy.free.fr

L'ALE demande qu'une gestion plus respectueuse de la Nature soit mise en œuvre sur la base de loisirs, préoccupation tout à fait compatible avec les deux préoccupations mises en avant par la Base de loisirs : qualité du paysage et développement des activités de loisirs.

Diversité des strates végétales et arborées, identification et préservation des vieux arbres aptes à accueillir les oiseaux, les écureuils, les insectes, les papillons, a pose de nichoirs artificiels peuvent s'imaginer facilement sur les conseils de spécialistes comme la Ligue de protection des oiseaux sans nuire à l'esthétisme du paysage !

3/ La Base de Loisirs peut être un lieu de découverte de la nature, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, activités pouvant intégrer à part entière les activités de loisirs actuellement proposées.

4/ **La Base régionale de Loisirs doit innover et être exemplaire en matière de bonnes pratiques écologiques.**

La Base de loisirs est un lieu idéal pour expérimenter, montrer et diffuser en terme de bonne gestion de l'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, de tri, valorisation et de gestion des déchets, de promotion de mode de transports écologiques, promotion du compostage, …